

Plafonds de remboursement pour départ en formation

Personnel non médical

Nous ne pourrons rembourser les frais qu'avec **l'attestation de présence**, sur présentation de justificatifs (tickets de caisse, factures, billets de train...) ainsi que l'état de frais dûment complété.

Le remboursement se fera sur la base des dépenses réelles, sans dépasser les plafonds ci-dessous

Restauration : 20 € / repas

Hébergement (petit déjeuner compris) :

- 90 € : taux de base
- 120 € : taux grandes ville (+ de 200 000 hab) et communes du Grand Paris
- 140 € : taux pour la commune de Paris

Transport en commun (METRO / BUS / TRAM...) : 1 aller-retour par jour de formation

Transport CH PAU – Lieu de Formation : base tarif SNCF 2^{ème} classe (forfaits ci-dessous)

Les forfaits sont utilisés pour :

- Un aller-retour en véhicule personnel sur présentation d'un justificatif (ticket autoroute, essence ...)
- Comme montant maximum remboursable dans le cadre d'un déplacement en train ou avion

DESTINATIONS	SNCF 2 ^{ème} classe aller/retour
AGEN	116,60 €
AIX EN PROVENCE	185,40 €
ALBI	86,40 €
ANGERS	201,80 €
ARCACHON	92,40 €
ARLES	155,00 €
AUCH	47,40 €
AVIGNON	155,00 €

BAYONNE	52,00 €
BAZAS	59,20 €
BEAUNE	285,00 €
BERGERAC	101,60 €
BIARRITZ	55,40 €
BORDEAUX	86,00 €
CAHORS	104,40 €
CARCASSONNE	98,80 €
CLERMONT FERRAND	101,40 €
DAX	39,00 €
GRENOBLE	383,80 €
LACANAU	76,00 €
LA ROCHELLE	124,40 €
LE MANS	312,00 €
LIBOURNE	88,00 €
LILLE	318,00 €
LIMOGES	152,80 €
LYON	207,00 €
MARSEILLE	177,60 €
MONTAUBAN	88,40 €
MONTPELLIER	137,20 €
MT DE MARSAN	55,00 €
MULHOUSE	394,80 €
NANTES	192,60 €
NICE	228,40 €
NIMES	143,40 €
OLORON	15,80 €
ORTHEZ	23,40 €
PARIS	242,00 €
PERIGUEUX	109,00 €
PESSAC	70,20 €
POITIERS	126,00 €
RODEZ	110,80 €
RENNES	346,00 €
SAINT HERBLAIN	192,60 €
SAINT MALO	386,20 €
STRASBOURG	382,20 €
TARBES	27,40 €
TOULOUSE	68,40 €
TOURS	144,80 €
VILLENAVE D'ORNON	73,60 €